

NOTE DE PRESSE



Date : 28 janvier 2021

Lieu : Ecole de Reffannes



Service communication

Pauline Martineau / tél. 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE :

Elus : Jean-Michel Prieur, président de Parthenay-Gâtine / Chantal Cornuault-Paradis, vice-présidente en charge du scolaire / Michel Roy, maire de Reffannes / Patrice Bergeon, maire de Saint-Martin-du-Fouilloux / Christian Ferjoux, maire de Vautebis / Chantal Grellier, adjointe à Vausseroux

Techniciens : Eric Potet, responsable secteur bâtiments / Estelle Lerault, secteur bâtiments / Vanessa Aumonier, directrice du service scolaire

En présence de : Clémence Beck, architecte

Future école du RPI Reffannes, Vausseroux, Vautebis et Saint-Martin-du-Fouilloux : les travaux de construction ont débuté

Bel exemple de coopération entre collectivités du territoire, les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école de Reffannes ont démarré. Le site doit accueillir les élèves des communes de Saint-Martin-du-Fouilloux, Vausseroux, Reffannes et Vautebis dès la rentrée scolaire 2021.

En 1984, les communes de Vausseroux et Saint-Martin-du-Fouilloux créent un regroupement pédagogique des écoles de Vausseroux et St-Martin-du-Fouilloux. Ils sont rejoints par Vautebis en 1989 et Reffannes en 2002.

Les écoliers sont alors répartis sur trois sites au sein du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) déconcentré (Vausseroux, Saint-Martin-du-Fouilloux et Reffannes).

Création d'un site unique : un choix concerté

Depuis plusieurs années, face à la baisse des effectifs et les contraintes des classes uniques sur site isolé, les élus municipaux, l'Éducation Nationale, les enseignants, parents d'élèves et services communautaires se sont interrogés sur l'avenir de ce RPI déconcentré.

En juin 2019, suite aux échanges, les conseils municipaux des quatre communes ont acté la création d'un RPI concentré à Reffannes.

Des travaux nécessaires pour assurer le bon accueil des élèves : une réhabilitation et une extension

Pour assurer l'accueil des 103 élèves du RPI dans de bonnes conditions de confort et de sécurité au sein de l'accueil de Reffannes à la rentrée 2021, des travaux étaient nécessaires.

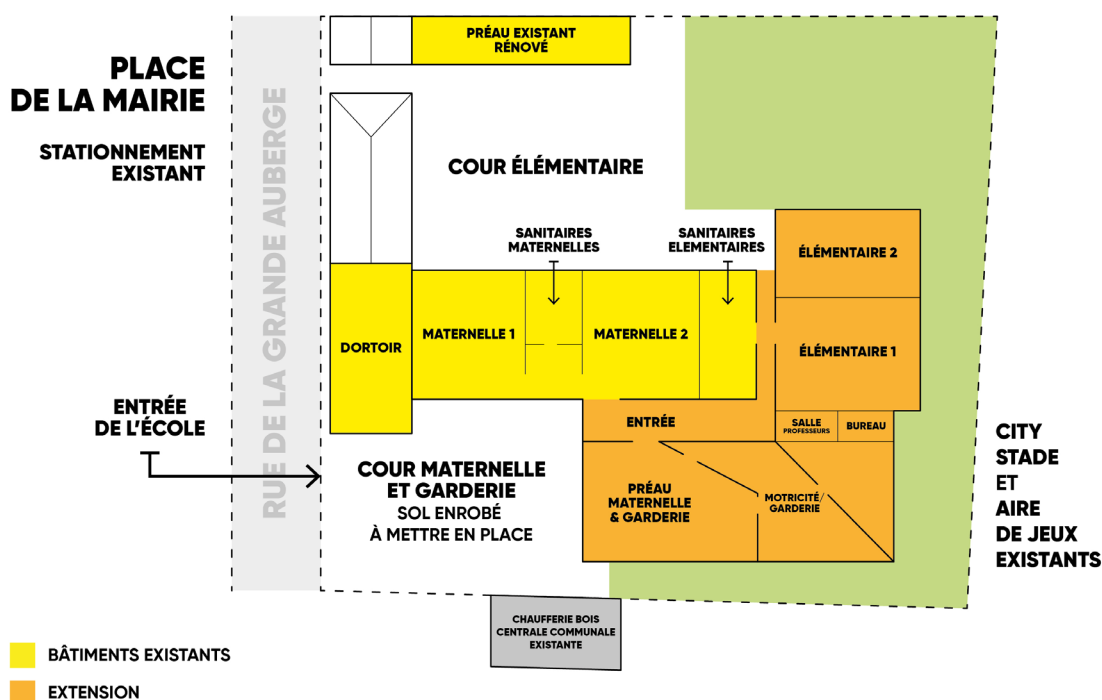
Au fil des concertations avec les acteurs concernés (Education Nationale, services municipaux et communautaires, architecte...), le choix s'est porté sur un projet de réhabilitation et d'extension de bâtiments existants.

Les locaux de la future école primaire prendront ainsi place dans la moitié des anciens logements de fonction, mis à disposition par la commune de Reffannes, le bâtiment existant dédié à la fonction scolaire, qui accueillait jusqu'à présent les maternelles du RPI, et une vaste extension.

Novembre 2020 : démolition

Retardé en raison de la crise sanitaire, le chantier a pu démarrer en novembre 2020 par la démolition de deux dépendances existantes, réalisée par la commune de Reffannes.

Aménagement de la future école :



Cette réhabilitation et extension comprend des travaux de menuiserie extérieure et intérieure, de réfection de toiture, de traitement du radon, des travaux d'isolation, de carrelage, de peinture, de chauffage, d'électricité et de plomberie.

Les travaux vont permettre d'offrir un bâtiment fonctionnel et agréable aux élèves et enseignants :

- Une entrée plus lisible, contrôlable et surveillable. Elle sera localisée côté place de la mairie, disposant de stationnements.

- Ce portail donnera accès à une première cour de récréation, destinée, lors des récréations, aux enfants de maternelle.
- Le préau maternelle donnera accès à l'entrée principale de l'école, et à la salle servant de garderie et de salle de motricité. Ainsi, lors de la dépose ou au moment de récupérer les enfants à la garderie, les parents n'auront pas à entrer dans l'école.
- L'entrée principale donnera sur une large circulation qui bordera le bâtiment existant et desservira toutes les classes.
- Le bâtiment existant sera peu modifié, une partie de ses menuiseries existantes seront remplacées.
- Les ensembles en PVC, qui sont récents, seront conservés. Il accueillera les deux classes de maternelles, un sanitaire dédié à ces dernières, un sanitaire « élémentaire » accessible depuis la circulation et depuis la cour, et un local intendance non accessible aux enfants.
- Les anciens logements de fonctions accueilleront une agence postale, en cours d'aménagement par la Mairie, et un dortoir, en lien direct avec l'une des deux classes maternelles. Les 1^{er} et 2^e étages seront désaffectés.
- L'extension sera composée des deux classes élémentaires, d'une salle des professeurs et d'un bureau, des sanitaires et de la salle de motricité/garderie.
- La seconde aile s'ouvrira sous le préau « maternelle » et couvrira également des locaux de rangement.

Les travaux de terrassement et de fondations de l'extension, ainsi que les travaux de démolition intérieure sur le bâtiment existant, se terminent. Le chantier va se poursuivre avec les travaux d'élévation de l'extension, les travaux de plomberie de chauffage et d'électricité.

12 entreprises du département, ou départements limitrophes interviennent sur le chantier :

- Gros œuvre : STPM, St-Léger de la Martinière (79)
- Charpente Bois : MENUISERIE BODIN, Parthenay
- Couverture : SAS Robert, Loudun (86)
- Etanchéité : SMAC SA, Migné-Auxances (86)
- Menuiseries extérieures : AGC SIGLAVER, Chauray
- Menuiseries intérieures : Girard Menuiserie, Le Tallud
- Cloisons, plafonds, isolations : Sarl Vergnaud, Saint-Aubin-le-Cloud
- Carrelage : SARL B2S, Frontenay Rohan-Rohan
- Peinture : Butet Tony, Pompaire
- Chauffage ventilation : SARL GUYONNAUD AUDEBRAND, PARTHENAY
- Plomberie : SPIE BATIGNOLLES, POMPAIRE

- Electricité : SAS LUMELEC LOIRE, SAINT VARENT

Ouverture en septembre 2021

Sous réserve des aléas liés à la crise sanitaire actuelle, le nouvel RPI concentré de Reffannes doit accueillir les élèves des quatre communes concernées dès la rentrée scolaire 2021.

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel du projet s'élève à **835 815 € HT**.

Subventions :

DETR dotation d'équipement des territoires ruraux (Préfecture des Deux-Sèvres)
: **300 000 €**.

Contrat ruralité (Préfecture de la région) : **150 101 €**.

CAP 79 (Département des Deux-Sèvres) : **210 000 €**.

Autofinancement :

Communauté de communes Parthenay-Gâtine : **175 714 €**.